

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	14 décembre 2016	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	14 décembre 2016	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 43
		Votants : 47

Séance du 20 décembre 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt décembre deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (suppléant de M. Lionel BOUTIN), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy Bourras, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Nicolas SORET,
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Serge BLOUET, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
M. Patrice CHASSERY
M. Gilles Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : achat d'actions de la SEML Yonne Equipement au Conseil
Départemental de l'Yonne

**Objet : achat d'actions de la SEML Yonne Equipement au Conseil
Départemental de l'Yonne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu L'article 133-VII de la loi NOTRe dispose que « *Le département actionnaire d'une société d'économie mixte locale ou d'une société publique locale d'aménagement dont l'objet social s'inscrit dans le cadre d'une compétence que la loi attribue à un autre niveau de collectivité territoriale ou à un groupement de collectivités territoriales peut continuer à participer au capital de cette société à condition qu'il cède, dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la présente loi, à la collectivité territoriale ou au groupement de collectivités territoriales bénéficiaire de cette compétence, plus des deux tiers des actions qu'il détenait antérieurement* ».

Vu son objet social consacré au suivi de projets concourant au développement économique du Département, la SEM « Yonne Equipement » entre dans le champ des structures visées par l'article 133-VII de la loi NOTRe.

Vu l'application de l'article 133-VII de la loi NOTRe, le Département a vocation à céder, avant le 31 décembre 2016, plus des deux tiers des actions qu'il détient, c'est-à-dire au moins 78 197 actions.

Considérant que par courrier en date du 28 juillet 2016, le Conseil départemental a informé les intercommunalités de l'Yonne de son souhait de céder 78 197 actions conformément à l'article 133V-VII de la loi NOTRe.

Considérant que le Conseil Départemental s'est prononcé en faveur de la cession à la Communauté de Communes du Jovinien de 10 410 actions au prix unitaire de 20,17 euros, pour un montant global de 209 969,70 €,

Considérant que cette vente s'inscrit dans le cadre d'un contrat de cession d'actions, en annexe,

Vu le conseil des Maires du 18 décembre 2016

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 12 (M. JAN, Mme MERCIER, M. BOURRAS, Mme FARO, M. PETER, M. DUGOURGEOT, Mme BLANC, M. JACQUET, Mme LAFORGE, M. COURTAT, Mme BALLANTIER, Mme MICHAUD)

- **approuve** l'achat de 10 410 actions de la SEML Yonne Equipement au Conseil départemental de l'Yonne, au prix unitaire de 20,17 € pour un montant total de 209 969,70 €,
- **autorise** le président à signer le contrat de cession d'actions,

- **dit** que les crédits sont inscrits au budget principal 2016,
- **autorise** le président ou son représentant à signer

Pour copie conforme,

Pour le Président,

Le Délégué,

Catherine DECUYPER



Date de réception
par la Préfecture : 23/12/16

date de publication : 23/12/16

